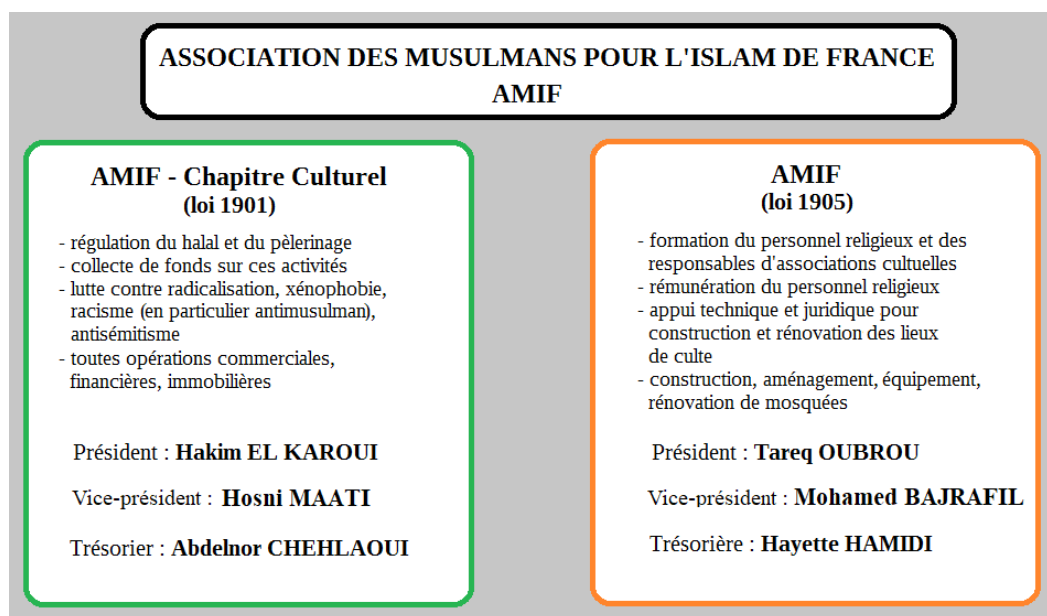


Argumentaire contre l'AMIF

L'Association Musulmane pour l'Islam de France (AMIF) a été créée dans le cadre du projet d'« islam de France » mis en place par le président de la République et le ministre de l'Intérieur et des Cultes. Son initiateur est Hakim EL KAROUI, ancien banquier d'affaires.

L'AMIF est composée de deux associations : L'une, de loi 1901, appelée « AMIF – Chapitre culturel », l'autre sous le régime de la loi 1905, pour l'aspect cultuel.



1. De la Confrérie des Frères musulmans jusqu'à l'AMIF

Le but de la **Confrérie des Frères musulmans** est d'imposer une société islamique, en priorité par des méthodes non-violentes d'infiltration des sociétés. Dans certaines situations, ce mouvement soutient le djihad armé et pratique dans certains pays des assassinats politiques.

L'UOIF est la plus importante organisation issue des Frères musulmans en Europe en termes d'influence. Elle comporte en France plus de 250 mosquées et associations thématiques.

L'AMIF est composée principalement de **membres ou de proches de l'UOIF**¹ :

- **Tareq Oubrou** : membre de l'UOIF pendant 35 ans jusqu'en mai 2018, il précise qu'il ne s'agit pas d'une rupture avec l'UOIF, qui est « sa famille »
- **Mohamed Bajrafil** : secrétaire du *Conseil Théologique des Musulmans de France*, instance théologique de l'UOIF
- **Abdelghani Benali** : enseignant en sciences islamiques à l'IESH Paris-Saint-Denis, organisme de formation de l'UOIF
- **Abdelhaq Nabaoui** : ancien délégué de l'UOIF pour le Grand Est, président UOIF du CRCM Alsace
- **Farid Abdelkrim** : ancien président des *Jeunes Musulmans de France*, section jeunesse de l'UOIF
- **Azzedine Gaci** : imam UOIF de la mosquée Othmane de Villeurbanne
- etc.

¹ Nous avons fait le choix de désigner l'association française des Frères musulmans par son nom d'origine, « UOIF », *Union des Organisations Islamiques de France*, et non par sa nouvelle appellation « *Musulmans de France* ».

2. Parmi les principaux responsables de l'AMIF, des islamistes militants anti-républicains

- **Tareq Oubrou** : Derrière un discours public en apparence républicain et pacificateur, promeut le concept de *charia de minorité*, développé par le théologien des Frères musulmans **Al-Qaradawi**, qui consiste à s'adapter aux sociétés occidentales dans un but stratégique (discrétion sur les signes extérieurs : port du voile, revendications alimentaires et vestimentaires...). Tareq Oubrou incite les musulmans à investir les champs associatif et politique en agitant régulièrement la phobie d'une guerre civile. ([dossier disponible](#))
- **Mohamed Bajrafil** : imam adepte du **double discours** (promotion du voilement des petites filles tout en laissant une liberté de choix théorique aux femmes, se déclare disciple d'**Al-Qaradawi** et de **Safwat Hijazi** qui appellent au meurtre des juifs, des homosexuels et des apostats, et justifient le djihad armé. Il se présente comme formé à l'école des Frères musulmans. ([dossier disponible](#))
- **Hosni Maati** : avocat militant de la « lutte contre les discriminations », a été avocat de la CRI (*Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie*, dirigée par **Abdelaziz Chaambi qui a été fiché S pour radicalisation**), et de l'association *Les Indivisibles* fondée par Rockaya Diallo. Proche de Houria Bouteldja (dirigeante du **Parti des Indigènes de la République**, raciste et antisémite) et du CCIF (*Collectif Contre l'Islamophobie en France*).

3. Conséquences possibles d'un « islam DE France », de surcroît aux mains de l'AMIF

La notion d'« islam DE France » est particulièrement compatible avec la stratégie des Frères musulmans, comme l'indiquent les titres de ces ouvrages : *Islam de France, l'An I* (M. Bajrafil), *Loi d'Allah, loi des hommes, controverse dans l'islam de France* (T. Oubrou), ou le nom même de l'*Association Musulmane pour l'Islam de France*, dont l'initiateur, H. El Karoui, a écrit *L'islam, une religion française* et *Un islam de France est possible*, ou encore le nouveau nom de l'UOIF, renommée en 2017 *Musulmans de France*.

La volonté des Frères musulmans est de s'arroger la représentation de l'ensemble des citoyens français de religion musulmane.

a) Formation des cadres religieux : de futurs imams formés à la doctrine des Frères musulmans

Le CFCM n'est qu'une instance représentative. Il n'a pas de budget. Il ne dispose d'aucun institut de formation des personnels religieux.

En revanche, l'UOIF forme ses imams en France depuis près de 30 ans. Elle dispose de ses propres instituts de formation (IESH² de Château-Chinon, 250 étudiants par an ; IESH de Saint-Denis, près de 2000 étudiants).

Ces structures pourraient devenir des passages obligés pour les cadres religieux qui y recevraient un label reconnu par l'État et une formation politico-religieuse cause de **séparatisme communautaire**.

b) Une autorité théologique et juridique s'imposant aux musulmans français

Les Frères musulmans possèdent déjà des « conseils théologiques » à tous les niveaux :

- Au niveau mondial, l'UISM (*Union Internationale des Savants Musulmans*, basée au Qatar, présidée jusqu'en 2018 par **Youssef Al-Qaradawi**, **principale autorité théologique des Frères musulmans**.)

2 IESH : *Institut Européen des Sciences Humaines*. Organisme de formation des imams de l'UOIF.

- au niveau européen, le CEFR (*Conseil Européen de la Fatwa et de la Recherche*. Organisme créée et présidé par **Youssef Al-Qaradawi** jusqu'en 2018, destiné à fournir des avis juridiques **aux musulmans d'Europe**. Son siège est à Dublin. Quatre Français y appartiennent, tous **membres de l'UOIF**.)
- au niveau de la France, le CTMF (*Conseil Théologique des Musulmans de France*. Instance théologique de l'UOIF, présidée par Ahmed Jaballah, **un des fondateurs de l'UOIF**, doyen de l'*Institut Européen des Sciences Humaines* de Paris-Saint-Denis.)

Sur ce modèle, Tareq Oubrou, en tant que président de la partie culturelle de l'AMIF, veut un **« Conseil National des Imams »**, reconnu par l'État. Cela permettrait de ne pas afficher d'appartenance à l'UOIF et de paraître neutre.

Il rassemblerait imams, aumôniers, enseignants autour d'une Charte et validerait tous les projets, en conformité à la doctrine des Frères musulmans qui **soumet le pouvoir aux avis des « savants » religieux**.

« Le discours religieux est l'épine dorsale d'un islam de France apaisé, serein et qui répond au besoin d'un contexte très spécifique, celui de la France »
(**Tarik Abou Nour**, membre de l'AMIF, spécialiste du statut des imams, théologien, auteur du *Guide du musulman*, spécialiste en droit malikite et en finance islamique)

Ce « *Conseil des Imams* » et ses dirigeants (« *muftis* ») émettraient des « avis juridiques » (*fatwas*) très précis sur toutes les questions de la vie quotidienne, qui s'appliqueraient aux musulmans de France.

Exemples de fatwas du CEFR (Europe) :

*« Le Conseil recommande aux **musulmans résidant en Europe** d'œuvrer inlassablement en vue d'obtenir des pays dans lesquels ils résident la reconnaissance de l'islam en tant que religion, ainsi que l'exercice de tous leurs droits relatifs à l'organisation de leur statut personnel en matière de mariage, de divorce et d'héritage. (...) A cet effet, le Conseil recommande aux musulmans la création **d'institutions légales** afin de prendre en charge l'organisation de leur **statut personnel**, conformément aux dispositions de la législation islamique et dans le respect des lois en vigueur. »* (Fatwa n° 2 du CEFR, 2012)

*« **Les hommes ont autorité sur les femmes** en raison des qualités par lesquelles Dieu vous a élevés les uns par rapports aux autres... »* (Fatwa n° 26 du CEFR, 2012)

*« La question de la **condamnation à mort de l'apostat** relève des prérogatives de l'État. C'est à l'État islamique [à venir] qu'il appartient d'en juger... »* (Fatwa n° 4 du CEFR, 2012)

La création du « Conseil National des Imams » voulu par l'AMIF reviendrait à soumettre les musulmans vivant en France à l'emprise d'un organisme islamiste équivalent au CEFR ou à l'UISM, et détenteur d'une « autorité » contraignante d'autant plus difficile à rejeter qu'elle aurait le label de l'État.

c) Vers une mise sous tutelle des musulmans et l'investissement des champs social, éducatif et culturel : application de la double structure de l'AMIF au niveau local

Les membres de l'UOIF qui ont participé aux « Assises départementales de l'islam de France » organisées par le gouvernement en septembre 2018 ont été **les plus revendicatifs** parmi les délégués. Ils ont exigé la création de **structures départementales de représentation**. Des initiatives dans ce sens existent déjà dans les Yvelines, dans le Rhône et un *Conseil Départemental du Culte Musulman* vient d'être créé dans le Vaucluse.

L'AMIF ouvrirait des antennes au niveau **départemental**, comprenant une association « culturelle » et un « *Conseil théologique* » local. **Le département du Rhône fait figure de précurseur dans ce domaine** : en janvier 2018 a été créé le *Conseil Théologique des Imams du Rhône* (CTIR) puis, un an plus tard, le *Conseil des Musulmans du Rhône* (CMR), chargé des rapports avec la société civile

(dialogue interreligieux, représentation auprès des autorités publiques, action sociale, éducative et culturelle, etc.). Le principal animateur de ces instances est **Azzedine Gaci**, également **membre de l'AMIF**.

Conséquences :

- Ces structures de proximité pourraient s'emparer du **monopole de la représentation** du culte musulman au niveau local.
- Elles encadreraient les citoyens musulmans dans un réseau associatif dense, dans tous les domaines de la vie (santé, éducation, culte, sport...), sous la **tutelle d'une autorité théologique et juridique islamiste**, parfois à leur insu.
- Elles pourraient engager des actions de **lobbying**, d'**influence/clientélisme** auprès des élus, et des **accords de type concordataire** avec les autorités préfectorales (comme la « *Charte d'accompagnement de la rénovation des institutions représentatives du culte musulman dans le Rhône* » signée en 2016 avec le préfet Delpuech).

d) Finances : mainmise sur le marché islamique

Un budget conséquent (El Karoui estime le budget possible du financement du culte à 10 millions d'euros), alimenté par :

- un prélèvement sur la certification halal (responsable envisagée : **Souad El Ouazzani**)
- les voyages-pèlerinages et les services funéraires : responsables envisagés **Abdelnor Chehlaoui**, trésorier de l'AMIF 1901 (veut certifier les agences de voyages), **Omar Dakir** (association ACEF), **Nordine Ghilli** (société Elamen, pompes funèbres)
- Dons et legs

Si réforme de la loi 1905 :

- **avantages fiscaux** liés au statut des associations 1905
- possibilité de faire du **profit** sur les propriétés immobilières pour les associations 1905, et de **financement public** pour les travaux énergétiques (risque de détournement).

→ Budget réinvesti notamment dans la formation et la rémunération des imams dans la ligne idéologique des Frères musulmans, la construction et rénovation des mosquées, la production et diffusion d'un discours religieux fondamentaliste, la « lutte contre les discriminations » (voir *f) impact politique*), la « lutte contre les violences commises au nom de l'islam » (en réalité, il s'agit de ramener les personnes radicalisées vers le « vrai islam »), etc...

→ **Quel contrôle de la légalité des statuts, des ressources et de leur utilisation ?**

NB : Dans toutes les structures des Frères musulmans, **la finance est très importante**. Au CEFR et à l'UISM, on trouve de nombreux spécialistes de la finance. C'est aussi le cas dans l'AMIF, qui comprend des spécialistes en finance, management et stratégie, finance islamique.

f) Impact politique

Des membres de la mouvance frériste s'engagent déjà depuis plusieurs années **dans des partis politique traditionnels ou spécifiquement musulmans (PEJ, UDFM), dans des syndicats et dans des associations**. Cet entrisme pourrait être décuplé.

- Incitation des fidèles par les imams à **s'investir** en politique et dans le champ social
- A travers la « lutte contre les discriminations », promotion du concept d'« **islamophobie** ». L'AMIF nomme le racisme, « **en particulier anti-musulman** » et l'antisémitisme...

→ **Hosni Maati** (vice-président de l'AMIF, avocat proche de l'indigénisme, de la CRI et du CCIF)

L'AMIF revendique la possibilité de se **constituer partie civile** dans des affaires de « racisme anti-musulman ». Risque accru de situations de de « **Jihad judiciaire** ».

- « lutte contre les violences commises au nom de l'islam » et « prévention de la radicalisation » par la « **théologie préventive** », concept développé notamment par le **CAPRI** ³. Il s'agit de confier la lutte contre la radicalisation aux **Frères musulmans, promoteurs d'un « islam total »** qui n'est rien d'autre qu'un **islam totalitaire** .

→ **Mohammed Chirani** (membre de l'AMIF, consultant en prévention de la radicalisation religieuse, ancien délégué du préfet 93, a participé aux travaux du réseau européen de déradicalisation RAN *Radicalisation Awareness Network*)

- Promotion de l'islam dans le but d'améliorer son image (islam accessible et compatible avec le vivre-ensemble, un vision de l'islam qui, selon l'AMIF, s'opposerait au discours salafiste). En réalité, **Frères musulmans et salafistes possèdent des sources idéologiques communes** : par exemple le théologien médiéval **Ibn Taymiyya** , que Tareq Oubrou cite (juin 2019, émission TV *Les Grandes Gueules*) comme l'une de ses principales références.

CONCLUSION

Confier les commandes de la gestion du culte musulman à l'AMIF et donc aux tenants d'un islam fondamentaliste, bien que d'apparence réformiste et moderne, relèverait d'une politique à très courte vue et particulièrement dangereuse.

Les Frères musulmans mènent une stratégie qui, loin de combattre le salafisme, poursuit en réalité le même objectif.

Les conséquences désastreuses de cette entreprise communautariste sont déjà constatées dans notre société. Elles s'amplifieront si le projet de l'AMIF est validé :

- *contrôle d'un budget important permettant une autonomie financière quasi-fiscale*
 - *adhésion aux thèses fondamentalistes et au dessein anti-démocratique de la Confrérie*
 - *séparatisme, rejet de la Nation, haine de la France et de ses institutions régaliennes (police, justice, etc.) diffusés dans les mosquées et par leurs associations*
 - *fabrique de « musulmanité » au détriment de la citoyenneté*
 - *revendication à terme d'un statut juridique particulier (tribunaux islamiques reconnus en Grande-Bretagne)*
 - *renforcement de l'offensive juridique contre les valeurs républicaines (imposition d'un « délit de blasphème », droit à la critique bafoué, limitation des libertés de conscience et d'expression, etc.)*
 - *joug idéologique déployé sur les musulmans vivant en France, avec la validation de l'État*
 - *incitation appuyée à la participation communautariste dans la vie politique*
 - *promotion de modèles radicaux auprès de la jeunesse (forte audience des prédicateurs sur les réseaux sociaux)*
 - *augmentation de la radicalisation idéologique, terreau de la radicalisation violente*
- Le gouvernement porte une lourde responsabilité qui engage l'avenir de la République.*

³ CAPRI : Centre d'Action et de Prévention contre la Radicalisation des Individus, organisme présidé par l'islamiste Marwan El Bakhour, délégué régional de l'UOIF, proche de Tariq Oubrou.

ANNEXE

Des responsables de l'AMIF

Rédacteurs des statuts : Hayette HAMIDI et Hosni MAATI

Dans sa phase préparatoire, l'AMIF était composée de quatre commissions de travail :

« Collecte et régulation »

Rapporteurs : Souad El OUAZZANI, Abdelkarder ARBI, Nordine GHILLI

« Travail théologique et formation des imams »

Rapporteurs : Tareq OUBROU, Abdelhaq NABAOU, Mohamed BAJRAFIL, Abdelghani BENALI

« Soutien et services aux mosquées »

Rapporteurs : ignoré

« L'islam dans la cité et la cohésion nationale »

Rapporteurs : Farid ABDELKRIM, Mohamed KHENISSI, Ibrahim SOREL-KEITA

- **Farid ABDELKRIM** : né 25.06.1967 à Nantes (44), d'origine algérienne, comédien, ancien président des *Jeunes Musulmans de France* (branche jeunes de l'UOIF), auteur de *Pourquoi j'ai cessé d'être islamiste*, resté proche de Tareq Oubrou.
- **Tarik ABOU NOUR (alias Tarik BENGARAI)**, imam, ingénieur, président de l'IESIP (*Institut d'Enseignement Supérieur Islamique de Paris*), chercheur en jurisprudence islamique et en finance, docteur en droit musulman, considéré comme l'une des 100 personnalités les plus influentes en finance islamique au niveau mondial. Secrétaire général et porte-parole du CIFIE (*Comité Indépendant de la Finance Islamique en Europe*), a enseigné à l'*Institut International de la Pensée Islamique* (IIIT) dont le fondateur est un théoricien des Frères musulmans aux USA.
- **Abdelkader ARBI**, né à Alger, franco-algérien, ingénieur, ancien président du CRCM de Haute-Normandie, aumônier en chef des Armées, chevalier de l'Ordre du Mérite
- **Taoufik BARBOUCHA**, né en 1981, ingénieur banque et finance, co-fondateur et président de *Renovo* (association qui a pour objectif d'aider les élèves méritants de la diversité à accéder aux grandes écoles). En 2013, gala de *Renovo*. Invité-vedette : Tariq Ramadan. *Renovo* participe aux *Rencontres Annuelles des Musulmans de France* au Bourget (organisées par l'UOIF)
- **Mohamed BAJRAFIL**, né 25.03.1978 à Moroni (Comores), franco-comorien, docteur en linguistique (Paris 7), charge de cours en langue arabe et traduction aux universités Paris 8 et 12, imam à Ivry-sur-Seine. Secrétaire du *Conseil Théologique des Musulmans de France* (UOIF). Autre nom : Kassim Mohamed-Soyir. Présenté par le frériste Tariq Ramadan comme « la relève ». Il se déclare disciple de Youssef Al-Qaradawi et Safwat Hijazi, interdits de séjour en France.
- **Abdelghani BENALI**, professeur à l'INALCO, maître de conférences à Sciences-Po Paris, enseignant-chercheur à Paris-Sorbonne Nouvelle, professeur à Polytechnique, conseiller aux affaires culturelles au ministère des Affaires étrangères (2007-2011), consultant pédagogie et numérique au ministère de l'Enseignement supérieure et de la Recherche (2013-2015), recteur de Saint-Ouen, enseignant en sciences islamiques à l'IESH Paris-Saint-Denis, institut de formation de l'UOIF.
- **Sadek BELOUCIF**, chef du service d'anesthésie-réanimation à l'hôpital Avicenne de Bobigny, président du conseil d'orientation de la *Fondation de l'Islam de France* (FIF, responsable : Ghaleb Bencheikh), ancien membre du *Comité consultatif national d'éthique* (1999-2007).
- **Abdelnor CHEHLAOUI**, banquier d'affaires (société AM/Capital)
- **Mohamed CHIRANI**, essayiste, consultant en prévention de la radicalisation religieuse, ancien délégué du préfet 93, a participé aux travaux du réseau européen de déradicalisation RAN *Radicalisation Awareness Network*.

- **Omar DAKIR**, président *Association culturelle d'entraide et de fraternité* (ACEF), dénonce les arnaques au pèlerinage.
- **Hakim EL KAROUI**, chef d'entreprise et essayiste, ancien banquier d'affaires (Rothschild), ancien président de l'*Institut des Cultures d'Islam* (2010-2011), contraint de démissionner pour avoir rédigé des notes de conseil au président Benali pendant la révolution tunisienne, président-fondateur société de conseil *Volentia*. Réseuteur et influenceur, proche d'Emmanuel Macron. Auteur de plusieurs rapports et d'un livre sur l'islam en France. Initiateur de l'AMIF.
- **Souad EL OUAZZANI**, consultante, directrice RSE et directrice des services aux bailleurs internationaux en Afrique Francophone chez Deloitte (cabinet d'audits)
- **Azzedine GACI**, imam, recteur de la mosquée de Villeurbanne, membre de l'**UOIF**, porte-parole du *Conseil Théologique des Musulmans du Rhône*.
- **Nordine GHILLI**, diplômé d'un MBA en Management & Stratégie à l'ESSEC et titulaire d'un certificat EMOUNA à Science Po Paris. Co-fondateur de Elamen, pompes funèbres musulmanes
- **Farid GRINE**, aumônier pénitentiaire à Fleury-Mérogis
- **Hayette HAMIDI** : avocate, présidente de *France Fièrè*, issue de la *Manif pour Tous*, membre du comité stratégique de *Sens Commun*, élue LR au Blanc-Mesnil
- **Yacine HILMI** : directeur de l'association *Hozes* (Sevrans, 93). Donne des cours de français aux imams, formation financée par la préfecture depuis novembre 2015, avec le soutien actif du préfet Didier Leschi, lequel a participé à plusieurs Rencontres Annuelles des Musulmans de France (**UOIF**)
- **Mohamed KHENISSI** : franco-tunisien, passé par des courants radicaux de l'islam, actif dans l'interreligieux, fondateur de l'association *Hermeneo*, monte des actions associatives avec *Coexister* et avec le **CAPRI** (organisme de lutte contre la radicalisation créé à l'initiative de la *Fédération Musulmane de Gironde* de **Tareq Oubrou** et présidé par l'islamiste Marwan El Bakhour, **UOIF**).
- **Rachid LAHLOU** : fondateur et président du *Secours Islamique*, **UOIF**, dont la vice-présidente est l'épouse de **Tareq Oubrou**.
- **Hosni MAATI** : avocat militant de la « lutte contre les discriminations », a été avocat de la **CRI** (*Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie*, dirigée par **Abdelaziz Chaambi** qui a été fiché S pour radicalisation), de Mennel Ibtissem (candidate voilée à *The Voice*) et de l'association *Les Indivisibles* fondée par **Rockaya Diallo**. Proche de **Houria Bouteldja** (dirigeante du **Parti des Indigènes de la République**, raciste et antisémite) et du **CCIF**.
- **Abdelali MAMOUN**, imam dans le Val-de-Marne, théologien et auteur de « *L'Islam contre le radicalisme. Manuel de contre-offensive* »
- **Abdelhaq NABAOU** : membre de l'**UOIF**, aumônier national des hôpitaux, fondateur et directeur de l'*École Nationale d'Aumônerie Hospitalière* (Strasbourg), président du **CRCM** Alsace, chevalier de la Légion d'Honneur
- **Tareq OUBROU** : imam, recteur de la mosquée de Bordeaux, membre de l'**UOIF** de 1983 à 2018, toujours dirigeant de fait de la *Fédération Musulmane de Gironde*, chevalier de la Légion d'Honneur.
- **Ibrahim SOREL KEITA**, professeur de droit, vice-président et porte-parole de *SOS Racisme*, président de *Banlieues du Monde* et de la *Coordination des Associations Guinéennes de France*, fondateur de **BDM TV** (*Banlieue Diversité Médias*)